



Fondation

Sous égide de la Fondation de France

Pour un univers rural solidaire

Créée en 2008 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation RTE contribue au **développement des territoires ruraux** en soutenant des projets portés par des acteurs de **l'économie sociale et solidaire**.

Ces projets ont pour vocation d'apporter un **soutien à des personnes** en situation de **fragilité**, de contribuer à la **lutte contre les exclusions**, au maintien et au renforcement de la **cohésion territoriale**, et de concourir au **développement durable** dans toutes ses dimensions.

Pour mener à bien sa mission, la Fondation RTE a fait le choix d'adopter une **approche territoriale** et non thématique de son action. Elle veille ainsi à ce que les projets qu'elle soutient aient un **impact positif** non seulement pour leurs **bénéficiaires** mais aussi pour la **population** et les **territoires alentour** en **fédérant** largement **l'ensemble des acteurs concernés**.

Quelques chiffres :

- o 5,8 M€ versés en 7 ans d'existence
- o 316 projets soutenus, portés par des organismes d'intérêt général à but non lucratif ou à lucrativité encadrée, hors activités marchandes et/ou concurrentielles.

Critères de sélection

La Fondation a pour ambition de soutenir des projets caractérisés par :

- o la création (ou le maintien) de **valeur économique**
- o la réponse à un **besoin social** non ou mal satisfait
- o l'implication de **bénéficiaires fragiles** au regard de leur situation sociale et/ou économique
- o l'implication de **partenaires publics et privés**, particulièrement dans le **co-financement** du projet

Elle est également attentive à :

- o leur **caractère durable** : initiatives inscrites dans un processus d'amélioration aux objectifs quantifiés et dotés d'indicateurs permettant une évaluation de leur mise en œuvre comme de leur impact
- o la **nouveauté pour la structure** : qu'il s'agisse d'une nouvelle activité ou de l'évolution d'une activité existante, ils doivent apporter de nouveaux services/bénéfices et/ou s'adresser à de nouveaux publics et/ou territoires.

Financement d'un projet

- o Le porteur de projet complète le dossier de demande de soutien disponible sur le [site Internet](#) de la Fondation
- o Présélection des dossiers et instruction de la demande par la Fondation RTE
- o Présentation du projet en comité de sélection ou en comité exécutif selon le montant demandé
- o Lorsqu'une demande de financement est validée en comité, une lettre d'engagement est signée par la structure bénéficiaire et la première moitié de la subvention versée. Le solde est versé sur production de factures acquittées correspondant au montant total de la subvention et à son objet tel qu'il a été défini par le comité.

Caractéristiques des interventions

Structures éligibles :

- les associations
- les structures d'insertion
- les structures coopératives à lucrativité encadrée pour leurs activités non concurrentielles et/ou non marchandes (SCIC, SCOP...)

- o **Modalités d'intervention** : subvention à hauteur de **30% maximum du budget d'investissement** (le fonctionnement étant exclu).

- o **Montant** : 3 K€ à 50 K€ (18K€ en moyenne)

- o **Zone géographique**: territoire métropolitain français (hors DOM-TOM)

- o **Calendrier des comités de sélection et exécutif** : les comités se réunissent, en alternance, tous les 3 mois environ afin de décider de l'attribution des subventions. L'appel à projet est permanent.

- o **Pour trouver les coordonnées de votre correspondant régional**: <http://www.fondation-rte.org/la-fondation/vos-correspondants-en-region/>

- o **Pour tout renseignement sur la Fondation RTE** : www.fondation-rte.org

CONTACT

Frédérique RIMBAUD

Déléguée générale

Tél. : 01.41.02.24.42

contact@fondation-rte.org